



Retour chez moi suite à une séparation consentie

Par **theud**, le **20/01/2015** à **10:05**

bonjour

j'ai quitté le domicile conjugal en accord avec mon épouse, celle ci après un mois de séparation demande le divorce. nous passons en ONC mais elle veut faire passer le divorce pour faute.

la maison qu'elle occupe a été construite sur son terrain , mais nous sommes sous le régime de la communauté.

pour l'instant je suis toujours locataire et toujours pas divorcé (3 ans).

puis-je retourner dans mon domicile puisque pas divorcé et la maison toujours sous couvert de la communauté ?

de plus elle ne veut pas que je retourne chez moi , a t elle le droit ?

merci à tous

Par **youris**, le **20/01/2015** à **10:35**

bjr,

la maison n'appartient pas à la communauté mais exclusivement à votre épouse car construite sur un terrain lui appartenant.

mais vous pouvez retourner vivre dans ce qui est encore le logement familial.

cdt